



AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE DU MARCHÉ

En application des dispositions de l'article 38 du cahier des charges, La caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés agence de la wilaya d'Adrar informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offres d'offres National ouvert avec exigences de capacités minimales n° 04/2025 du 29/10/2025 relatif à la suivi les travaux de Réalisation et équipement d'un Centre d'Archives à Tililane Commune d'Adrar.

Que l'opération est attribuée provisoirement au bureau d'études SARL ARTS (Atelier régional des techniques sahariennes) l'offre unique qualifiée techniquement qui ont obtenu maximum de points.

Résultat de l'évaluation :

candidat	NIF	Note (points)	Montant	Délai du suivi
Bureau d'études SARL ARTS Atelier régional des techniques sahariennes	099901088215466	114	7 665 721.38 da	(10) Dix Mois

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats sont invités à se rapprocher de la Sous-direction de la ressource humaine, des moyennes matériels des réalisations, des archives et du patrimoine, Service des moyens généraux, au plus tard trois (03) jours à compter du premier jours de la publication du présent avis d'attribution provisoire du marché ,pour leur communiquer ces résultats, par écrit.

Les soumissionnaires qui conteste cette attribution provisoire du présent marchés peut introduire un recours auprès de la commission des marchés de la CNAS , Route des deux bassins, Ben Aknoun Alger dans un délai de dix (10) jours à compter de la première parution du présent avis dans les quotidiens nationaux ou dans le BOMOP ou la presse électronique.

Passé ce délai, aucun recours ne sera pris en considération.